

Les résistances à la néologie terminologique Système lexical et facteurs socioculturels

Marie-Françoise Mortureux

Volume 32, Number 3, septembre 1987

La fertilisation terminologique dans les langues romanes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/003670ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/003670ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mortureux, M.-F. (1987). Les résistances à la néologie terminologique : système lexical et facteurs socioculturels. *Meta*, 32(3), 250–254.
<https://doi.org/10.7202/003670ar>

LES RÉSISTANCES À LA NÉOLOGIE TERMINOLOGIQUE SYSTÈME LEXICAL ET FACTEURS SOCIO- CULTURELS

MARIE-FRANÇOISE MORTUREUX
Université Paris X, Paris, France

Les réflexions exposées ici sont provoquées par le constat suivant : une bonne moitié, semble-t-il, des propositions faites par les Commissions de terminologie ne sont pas adoptées par la communauté francophone, qui, à l'exception des administrations — contraintes par les Arrêtés publiés au *Journal officiel* — continue à préférer les emprunts anglais proscrits aux termes français prescrits.

Au-delà de l'anglomanie supposée des locuteurs français, sensibles au prestige de la civilisation américaine, il est utile, pour interpréter et vaincre ces résistances, d'examiner le fonctionnement du système lexical lui-même ; en effet, la méconnaissance de certains de ses aspects paraît de nature à compromettre le succès de l'action engagée pour la francisation des termes techniques ; leur prise en compte, à l'inverse, peut inspirer des stratégies plus efficaces.

En empruntant des exemples à des listes de termes proposés récemment par les Commissions officielles, on rappellera sur quelles propriétés — formelles et sémantiques — reposent, simultanément et contradictoirement, la créativité du système lexical et sa résistance à la néologie.

LA « FRANCISATION » DES TERMES ANGLAIS

Pour substituer une solution « française » à un emprunt, les locuteurs disposent de trois procédés :

- le traduire par un mot français préexistant ;
- l'assimiler ;
- le traduire par un « néologisme ».

Si l'on se demandait quelle est, de ces trois procédures, la plus « économique », on pourrait penser naïvement que c'est la première ; or, la réponse n'est pas si simple : quelle que soit la procédure, la solution locale retenue pour traduire ou assimiler un terme technique étranger retentit, en effet, sur un ensemble de relations lexicales, morphologiques et sémantiques ; chacune des trois, si l'on observe bien les faits, met en jeu le fonctionnement du système lexical lui-même.

DE LA TRADUCTION À LA NÉOLOGIE SÉMANTIQUE

Dans de nombreux cas, on a pu trouver aux termes anglais un équivalent dans le lexique français :

sponsor
sponsoring
marketing
bass
compact disc
hit parade

commanditaire
parrainage
*commercialisation*¹
grave
disque compact
*palmarès*²

Comment comprendre alors que tant de locuteurs s'obstinent à parler de *hit parade* ou de *marketing* ? Que peut signifier ici l'emprunt ?

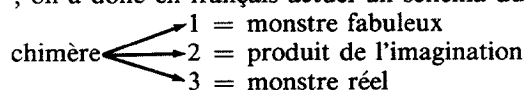
Aux raisons habituellement invoquées, d'ordre socio-culturel, il faudrait sans doute joindre la reconnaissance du caractère technique, spécialisé, du terme : certes, toute traduction est trahison, mais traduire un terme étranger ressenti comme spécialisé par un mot « ordinaire » de sa langue peut apparaître comme une sorte de faux-sens, la négation, voire la dénégation, du caractère particulier, éventuellement nouveau, de la chose ; ainsi réduire le marketing à la commercialisation ne serait-il pas méconnaître la nécessité de techniques de vente originales, systématiques et susceptibles d'être enseignées³ ?

À l'inverse, proposer ces équivalences revient en fait à modifier plus ou moins l'emploi habituel des mots français : ainsi le **parrainage** est défini comme un « appui » ou un « soutien », « moral » par les dictionnaires de langue (*Petit Robert, Lexis*), alors que le *sponsoring* implique une aide financière ; c'est donc au prix d'une certaine néologie sémantique que **parrainage** peut traduire *sponsoring*.

Mais cela n'a rien en soi d'extraordinaire, bien au contraire :

◆ D'une part, l'inadéquation des lexiques des langues naturelles à se correspondre entre eux terme à terme se révèle d'autant plus nettement que l'on prétend traduire des termes spécialisés, dont le sens est supposé particulièrement précis.

◆ D'autre part, au sein des langues naturelles, la néologie sémantique produit des unités lexicales véritablement nouvelles, dont le sens peut s'éloigner du (des) sens précédemment attesté(s) au point de créer des homonymes des unités (des mots), qui leur ont, pour ainsi dire, donné naissance : par exemple, les « chimères » récemment obtenues par manipulations génétiques sont des organismes composites, hétérogènes, mais réels⁴ ; on a donc en français actuel un schéma du genre :



les deux premiers ont en commun le trait « imaginaire » ; le premier et le troisième sont des « monstres », au sens d'« organisme composite » ; mais le troisième s'oppose aux deux autres par le trait « réel » !

Cette forme de créativité lexicale se fonde sur la structure sémantique du lexique des langues naturelles ; l'analyse structurale en rend fort bien compte en représentant le sens des mots (leur « sémème ») comme une collection de traits sémantiques (les « sèmes ») hiérarchisés, mais susceptibles de se recombiner entre eux indéfiniment, comme l'illustre, entre autres, l'exemple ci-dessus.

Cependant, cette réalité du fonctionnement lexical, sur lequel reposent la plupart des figures de rhétorique affectant le sens des mots, est parfois méconnue ou occultée, car elle contredit toute une tradition culturelle et scolaire : la langue française serait claire par nature, la propriété et la précision du vocabulaire seraient, pour les francophones, autant un « héritage » qu'un idéal à atteindre, conserver et transmettre. Bien entendu, le fonctionnement de la sémantique lexicale n'exclut nullement la production d'énoncés clairs et précis, puisque le contexte d'un mot détermine, le cas échéant, la valeur actualisée dans l'énoncé concerné ; mais le jeu combiné de la synonymie et de la polysémie (ou de l'homonymie) qui caractérise les langues naturelles n'est, trop souvent, étudié qu'à travers des exemples littéraires ; cela a deux conséquences, qui sont liées : d'abord ce jeu, fondamentalement linguistique, est trop souvent réduit à une fonction esthétique ; ensuite son exercice exigerait du commun des locuteurs une extrême prudence, quand il n'est pas franchement déconseillé, car le néologisme n'est pas loin de l'impropriété !

Enfin, dernière remarque suscitée par les exemples retenus : le choix de **commanditaire** pour *sponsor*, en permettant d'utiliser le verbe « commanditer », a le défaut de briser la série lexicale, si, du moins l'on doit, comme la même Commission le propose, traduire *sponsoring* par **parrainage** ; pourquoi donc ne pas recourir alors à « commandite », ou former « commanditage » sur le verbe « commanditer » ? On se trouve par conséquent renvoyé au troisième procédé évoqué, celui de la néologie formelle ; ainsi se confirme le caractère systématique du lexique, au sein duquel les unités sont solidaires et interdépendantes.

DE L'ASSIMILATION PHONIQUE À L'ASSIMILATION GRAPHIQUE

On déplore parfois que les usages contemporains interdisent à peu près de franciser l'orthographe des mots étrangers.

De fait, l'assimilation orthographique serait bien le dernier stade de la francisation d'un emprunt. En effet, l'assimilation phonique s'effectue plus ou moins spontanément, dans la mesure où les locuteurs, déterminés par le système phonologique de leur langue maternelle, ont tendance à « mal » prononcer les langues étrangères, c'est-à-dire à leur appliquer leurs propres habitudes de prononciation. De même, l'assimilation syntaxique est simultanée à l'emploi des emprunts en discours : les noms y sont précédés d'un terminant portant des marques de genre et de nombre ; les verbes sont conjugués (en principe sur le modèle des verbes français en -er), et apparaissent plutôt comme des dérivés de noms empruntés que des emprunts eux-mêmes, tel « sponsoriser ».

Mais l'orthographe conserve les traces de l'origine des mots, aussi bien l'origine grecque de nos mots savants formés à partir de bases empruntées à cette langue classique que l'origine anglaise des mots en -ing. Elle est la mémoire de la langue, pourrait-on dire à cet égard. Car l'orthographe française, loin de n'être qu'une transcription de l'oral, un code phono-graphique, est intimement liée à la morphologie et à la syntaxe : c'est un code « morpho-graphique », qui rattache tel mot à une série (par exemple *chant*, *chanter*, *chanteur*..., *champ*, *champêtre*...), qui intègre les unités à des paradigmes, et représente une certaine organisation morphologique du lexique⁵. C'est en ce sens que l'assimilation orthographique des emprunts achèverait leur intégration au système morphologique de la langue. Là encore non sans conséquences : à titre de démonstration par l'absurde, on peut envisager ce que donnerait l'assimilation graphique des mots anglais en -ing dans le cas de *parking* ;

parking ——— *parquine*, ou *parquigne*⁶

d'où le verbe : *parquiner* qui aurait concurrencé *parquer*, et rompu la relation de motivation de cette série (automobile) avec la série *parc*, *parquer*, *parcage*, concernant le bétail.

Aussi observe-t-on qu'en général les terminologues se contentent de franciser systématiquement l'orthographe de certains éléments étrangers, notamment les suffixes anglais -ist et -er qui correspondent assez bien (phonétiquement et sémantiquement) aux suffixes français -iste et -eur :

decoder ———> *décodeur*, *boomer* ———> *boumeur*

Ce dernier exemple peut être relié par ailleurs à la série *boum*, *boumer* (nom et verbe qui n'ont rien de technique !)

Ce second procédé de francisation des emprunts n'est donc, pas plus que les deux autres, exempt d'effets sur le système lexical (morphologique et sémantique) en son ensemble.

NÉOLOGIE FORMELLE ET STRUCTURE SÉMANTIQUE

Parmi les nombreux néologismes formels qui ont été proposés récemment, et qui prouvent parfaitement la créativité du système, deux seront retenus ici pour illustrer la complexité des mécanismes mis en œuvre par la néologie formelle.

Mémomarque et **reporter d'images**⁷ ont été formés pour traduire *brand name recall* et *reporter cameraman*.

Le premier convertit une séquence de trois unités en un trisyllabe (à l'oral) de prononciation aisée ; morphologiquement, il pourrait se décomposer en deux éléments :

mémo- (troncation de mémorisation ?) / marque

conformément à la composition dite « savante » (ex. *télespectateur* pour : *spectateur de télévision*).

Cependant, la définition qui l'accompagne, et qui correspond bien à la séquence anglaise, fait rejeter cette analyse⁸ ; en effet, la mémomarque est la « mesure de la mémorisation d'une marque », et non la « marque de mémorisation » ; aussi pourrait-on voir dans cette formation un type de composition qui convertirait directement une lexie complexe ou synapsie⁹ : *mémorisation de marque*, en un composé caractérisé par le maintien de l'ordre syntaxique français déterminé — déterminant (ex. *portemanteau*, *porte-monnaie*, contrairement à la composition savante qui l'inverse (*aurifère*, *télespectateur*...). Ce recours à un mode de formation peu exploité dans la période récente pourrait constituer une étape nouvelle de cette forme de la composition nominale (la synapsie) à laquelle E. Benveniste promettait dès 1966 un bel avenir⁹.

Reporteur d'images paraît moins heureux.

♦ D'abord, l'assimilation orthographique, en rattachant cet emploi à **reporter** (verbe français), brouille la motivation et complique l'interprétation sémantique ; c'est le verbe français **rapporter** qui correspond à l'anglais *to report*, d'où dérive le nom anglais *reporter* ; si **reporteur** doit fonctionner en français dans la lexie ou synapsie **reporteur d'images**, c'est au prix d'une certaine démotivation, ou, inversement, d'une néologie sémantique sur le verbe **reporter**.

♦ Ensuite, **reporteur d'images** n'explicite pas l'opposition, pourtant nécessaire, entre **reporteur photographe** et **reporter cameraman**. La question serait donc : comment traduire *cameraman* ?

♦ « Opérateur », qui fonctionne comme « chef opérateur », et « cadreur » ont déjà été proposés ; mais *« reporteur cadreur » apparaîtrait encore moins motivé que « reporteur d'images » ! Alors, s'il faut, à l'image de l'anglais, former un nom de métier sur le nom d'instrument **caméra**, c'est le modèle de **violoniste**, **pianiste**, **harpiste**, ... qui s'impose : « reporteur camériste » calquerait l'anglais et l'on ne saurait trouver formation plus conforme au système français, puisque le terme existe déjà, mais avec un autre sens ! Le problème n'est donc pas exclusivement morphologique, il retentit sur l'organisation sémantique du lexique, puisque l'on retrouve ici la formation d'homonymes, procédure inscrite dans le système lexical, mais qui peut apparaître comme un dysfonctionnement dans la mesure où il perturberait la communication.

L'analyse des quelques exemples évoqués ci-dessus suffit à rappeler à quel point le lexique est un système complexe, ouvert certes, mais au sein duquel aucune modification ne peut rester parfaitement isolée ; créer un terme, par quelque procédé que ce soit, ne se limite jamais à ajouter une unité à une liste préexistante ; c'est simultanément l'intégrer à des séries formelles et sémantiques, au sein desquelles il entretiendra des relations de ressemblance et d'opposition avec d'autres : cette intégration conditionne sa lexicalisation. La néologie ne va donc pas sans une réorganisation permanente du sens

lexical, réorganisation qui s'inscrit dans le cadre général des contraintes linguistiques ; or le lexique impose

la contrainte — à la limite paradoxale — d'user d'approximations... (car il n'y a pas autant de mots que de situations) et ne pas appeler n'importe comment n'importe quoi¹⁰.

À ce premier paradoxe, qui définit les conditions linguistiques de la « propriété » des termes et des vocabulaires en général, on peut en ajouter un autre, qui concerne directement la création terminologique : c'est la tension entre surproduction (liée aux procédés formels de dérivation et composition, et aux « figures » sémantiques), et sélection (pratiquée par la communauté des locuteurs).

Cette sélection tourne parfois à une véritable censure, et elle aboutit à préférer des emprunts étrangers à des néologismes français : on peut se demander si elle ne repose pas — au moins partiellement — sur la méconnaissance des données linguistiques illustrées par les exemples ci-dessus ; et dans ce cas c'est vers l'enseignement qu'il faudrait se tourner pour prévenir les effets prévisibles d'un repli de la langue française sur des valeurs exclusivement culturelles, qui l'exclurait des activités techniques.

Notes

1. Extraits du « Vocabulaire du tourisme », *J.O.* du 3 avril 1982.
2. Extraits du « Vocabulaire de l'audiovisuel et de la publicité », *J.O.* du 13 novembre 1985.
3. Le *Petit Robert* donne les définitions suivantes :
COMMERCIALISATION : action de commercialiser 1. et 2.
COMMERCIALISER : 1. (Droit) rendre commercial ; 2. rendre (qqch) l'objet d'un commerce.
4. Cf. *le Monde*, 3-4 mars 1984, présentant « la chèvre-brebis de Cambridge ».
5. Le *Robert méthodique* s'est donné pour tâche de représenter cette structure morphématique du lexique (éd. du Robert : 1984).
6. Ainsi R. Queneau écrit-il « le champ de campagne pour les campeurs » (*les Fleurs bleues*, 1965).
7. « Vocabulaire de l'audiovisuel et de la publicité. »
8. L'homonymie de construction est aussi présente dans le lexique que dans la syntaxe ; ainsi « misanthropophage » (A. Finkielkraut, *le Petit dictionnaire illustré*, Paris, Le Seuil, 1982) n'est pas un composé savant signifiant « dévoreur de misanthropes », mais un mot valise produit par le télescopage de *misanthrope* et *anthropophage*, puisque la définition qui en est proposée est la suivante : « cannibal qui boude son plat ! »
9. « Formes nouvelles de composition nominale », repris dans *Problèmes de linguistique générale* (1975) : t. II, Paris, Gallimard, pp. 163-176.
10. B.N. et R. Grunig (1985) : *la Fuite du sens*, Paris, Crédif-Hatier, p. 165.